

JOURNÉE D'ÉTUDE DE NOVEMBRE

# Incidences des fusions et restitution des enquêtes de branche

La prochaine commission d'étude de Présanse aura lieu le 14 novembre 2019, à Paris, dans les locaux du Grand Hôtel (2 rue Scribe), Paris 9<sup>ème</sup>.

**L**a matinée technique sera consacrée aux enjeux des fusions d'associations. Elle bénéficiera de la présence d'un avocat du Cabinet Delsol, spécialiste en la matière, qui viendra présenter les incidences patrimoniales, sociales, organisationnelles des fusions.

Cette matinée marquera le début d'une série de rencontres pour un accompagnement des SSTI concernés par cette réflexion. L'après-midi verra la restitution des derniers Rapports de branche et Chiffres-clés par Mme Bourdel, Responsable

statistiques de Présanse. La fin de la journée portera sur les actualités de la profession : poursuite du dialogue social, avancement des travaux de la profession, notamment sur l'offre de service, premières décisions en matière de contentieux relatifs aux cotisations, point sur les systèmes d'information (Thésaurus, DMP/ DMST),...

Gratuite mais obligatoire, l'inscription est à faire en ligne ou via le formulaire disponible sur [Presanse.fr](http://Presanse.fr) d'ici au 13 novembre 2019. ■

NOUVELLE MISSION DE L'IGAS

## Analyse approfondie et actualisée du fonctionnement des SSTI

Dans le cadre de son programme de travail pour 2019, l'IGAS a engagé une mission d'évaluation des Services de santé au travail interentreprises (SSTI).

**P**résentée comme étant menée indépendamment des rapports remis et des concertations en cours, celle-ci vise à analyser le fonctionnement et l'action de ces services ainsi que leur apport dans la mise en œuvre des dispositions issues des lois successives et notamment celle de 2016, des Plans régionaux de santé au travail et des contrats pluriannuels conclus avec les DIRECCTE / DIECCTE et les CARSAT.

La mission a retenu une approche de terrain qui passe par des visites dans cinq régions (Paca/Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Grand-Est, Île-de-France). Elle a ainsi commencé à l'évaluation auprès de plusieurs SSTI. Sont également programmées des rencontres avec différents interlocuteurs locaux, régionaux et nationaux, dont Présanse.

Pour rappel, cette nouvelle mission consiste à « examiner et apprécier » le fonctionnement des SSTI, et notamment :

- ▶ l'accomplissement des missions confiées aux services par la loi,
- ▶ la mise en œuvre des modalités d'intervention prévues par la loi, notamment la pluridisciplinarité,

- ▶ l'usage des ressources mobilisées via les contributions des entreprises,
- ▶ la pertinence et l'usage des concours publics apportés aux SSTI
- ▶ le service rendu aux salariés et aux employeurs des entreprises adhérentes et la contribution apportée au déploiement d'une politique de promotion de la Santé au Travail.

Dans ce contexte de réforme qui ne serait être oublié, cette mission peut constituer une opportunité de mettre en évidence les qualités et les marges de progrès de l'organisation des SSTI pour une évolution constructive et favorable à la prévention.

Et si les conclusions, attendues en fin d'année, devaient être utilisées pour fonder des modifications profondes du fonctionnement des services de santé au travail, il serait normal que des missions identiques, aussi approfondies, soient déléguées auprès d'autres acteurs du système de santé au travail à réformer (MSA, services autonomes, centres de gestion de la fonction publique, pour ne citer que ceux qui ont un objet similaires à celui des SSTI). ■